



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 26 JANVIER 2015, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance du Conseil général par le doyen d'âge (M. Gérard Mathez)
2. Appel
3. Règlement du Conseil général
4. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2015
 - a) du (de la) Président(e)
 - b) du (de la) 1er Vice-Président(e)
 - c) du (de la) 2ème Vice-Président(e)
 - d) de deux scrutateur (trice)s
5. Règlement concernant les commissions communales
6. Élection des membres de
 - a) Commission de gestion et de surveillance
 - b) Commission scolaire
7. Budget 2015
8. Abrogation du règlement du financement spécial destiné à la politique foncière et immobilière (Pontenet)
9. Questions orales
10. Divers

1. Ouverture de la séance du Conseil général par le doyen d'âge (M. Gérard Mathez)

M. Gérard Mathez, doyen d'âge, ouvre la séance : il indique que ce n'est pas sans émotion qu'il préside cette historique et première séance du Conseil général de Valbirse, regroupant ainsi les communes de Bévillard, Malleray et Pontenet.

Il félicite et cite les membres du Conseil communal élus ainsi que ceux du Conseil général. Il salue également les membres du personnel communal présents. Il souhaite enfin la bienvenue aux citoyennes et citoyens, sur la galerie, ainsi qu'à la presse, qui assistent à cette première rencontre.

Il rappelle que l'ordre du jour a été publié dans la feuille officielle d'avis du district de Moutier du 7 janvier 2015.

Il propose deux scrutateurs provisoires, Mme Virginia Grosjean de Bévillard ainsi que M. Thierry Lombard de Pontenet. Il les invite à le rejoindre à sa table devant l'assemblée.

2. Appel

Les listes de présence font constater ce qui suit :

- membres présents : 29
- membre excusé : 1

Une liste de présence passe par les membres afin qu'ils la signent ainsi qu'un registre des centres d'intérêts.

29 membres sont présents :

Mme BARTLOME Anissa, M. BARTLOME Anton, M. BERBERAT Cédric, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, MINDER Yann, MONNERAT Serge, Mme NOIRAT Micheline, M. ROMY Ken, Mmes SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc VILLOZ Franco, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

1 membre absent est excusé :

M. WEBER Pascal.

Représentation du Conseil communal :

M. ANNONI Paolo, Maire ; M. BERNASCONI Roberto, Vice-maire ; Mme BARBAGALLO Séverine, MM. BLAESI Stève ; HENNET Manuel ; MORAND Steve, ROTHENBUEHLER André.

Présidence :

M. MATHEZ Gérard, doyen d'âge pour l'ouverture de la séance et élu en qualité de Président au point 4 de l'ordre du jour.

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, secrétaire communal
Mme AEGERHARD Sandra, secrétariat conseil général.
M. BEUCHAT Charles-André, caissier communal

3. Règlement du Conseil général

M. Gérard Mathez, président, mentionne que ce règlement a été préparé par le secrétariat communal ainsi que le Conseil communal. Il explique comment seront menés les débats.

Il passe la parole au rapporteur du Conseil communal, par son Secrétaire communal, M. Thierry Lenweiter.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : il rapporte que ce document vient du droit supérieur et que ce projet de règlement a été établi sur la base de celui du législatif de Moutier, le plus récent en la matière. Quelques modifications ont été apportées, par exemple en supprimant le fait de distribuer des cartes de vote aux élus ainsi que de renoncer à nommer des suppléants pour les personnes excusées.

M. Gérard Mathez, président, demande si l'entrée en matière est contestée, ce qui n'est pas le cas.

Il passe ensuite ce règlement article par article. Chaque article est accepté tacitement dès le moment où la parole n'est pas demandée.

Article 12 :

M. Serge Monnerat, PS : propose, à l'alinéa 1, que le procès-verbal soit en possession du président dans les 10 jours après la séance et non 21 jours comme indiqué.

Cet amendement est accepté par 18 voix contre 6.

A l'alinéa 2, M. Monnerat demande ensuite que l'envoi du procès-verbal aux membres du Conseil général intervienne, si possible, dans les 20 jours suivants la séance dont il est l'objet :

Cet amendement est accepté par 18 voix contre 4.

Article 14 :

M. Serge Monnerat, PS : souhaite qu'il soit noté en fin d'article : soit : « les procès-verbaux du Conseil général peuvent être consultés au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune mixte après approbation du Conseil général. » Il estime en effet plus judicieux que le procès-verbal soit publié une fois que ce document ait été avalisé par le législatif.

Cet amendement est accepté à la majorité évidente.

Article 50

M. Nicolas Curty, PLR : propose un ajout à l'alinéa 1, « les élections du Bureau du Conseil général et des commissions ont lieu à main levée ou à bulletin secret si 5 membres le demandent ».

Cet amendement est accepté à la majorité évidente et deux avis contraires.

DECISION : la parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Règlement du Conseil général, avec les 4 amendements votés, est accepté à l'unanimité.

4. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2015

a) du (de la) Président(e)

M. Gérard Mathez, président : rappelle le mode de fonctionnement de ces élections selon les articles 50 à 52.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : propose M. Gérard Mathez à la présidence. Son groupe renonce à la 1^{ère} vice-présidence mais lance la candidature de M. Cédric Berberat en qualité de scrutateur.

M. Serge Monnerat, PS ; propose M. Gérard Mathez au poste de président, M. Nicolas Curty en qualité de 1^{er} vice-président, M. Franco Villos au rang de 2^{ème} vice-président et MM. Cédric Berberat et Sébastien Blanchard au mandat de scrutateurs.

M. Sébastien Blanchard, PDB-UDC : propose M. Gérard Mathez à la présidence, M. Nicolas Curty en tant que 1^{er} vice-président, M. Sébastien Blanchard en qualité de 2^{ème} vice-président, MM. Cédric Berberat et Franco Villos comme scrutateurs.

M. Thierry Lombard, Alternative: propose M. Gérard Mathez en qualité de président, M. Franco Villos à la 1^{ère} ou 2^{ème} vice-présidence.

M. Nicolas Curty, PLR: souhaite voir accéder M. Gérard Mathez en tant que président, MM. Sébastien Blanchard, Franco Villos ou Nicolas Curty à la 1^{ère} et 2^{ème} vice-présidence. M. Cédric Berberat en qualité de scrutateur accompagné du vice-président non-élu.

Les candidats ayant été présentés, il est passé au vote.

DECISION : à l'unanimité, M. Gérard Mathez est élu Président du Conseil général pour l'année 2015.

b) du (de la) 1er Vice-Président(e)

M. Gérard Mathez, président : rappelle les trois propositions des groupes, soit MM. Nicolas Curty, présenté par 3 groupes ; Franco Villos (2 groupes) et Sébastien Blanchard (1 groupe).

Le candidat suivant obtient des voix :

M. Nicolas Curty obtient 25 voix et les deux autres candidats acceptent, étant donné cette majorité de ne pas poursuivre les votes.

DECISION : par 25 voix, M. Nicolas Curty est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil général pour l'année 2015.

c) du (de la) 2ème Vice-Président(e)

M. Gérard Mathez, président : rappelle les candidats proposés par les groupes : MM. Franco Villos et Sébastien Blanchard

Les candidats suivants obtiennent des voix :

M. Franco Villos obtient 13 voix et 2 abstentions

M. Sébastien Blanchard obtient 14 voix.

DECISION : par 14 voix, **M. Sébastien Blanchard** est élu 2ème Vice-Président du Conseil général pour l'année 2015.

d) de deux scrutateur (trice)s

M. Thierry Lombard, Alternative : propose M. Franco Villos à un poste de scrutateur.

M. Gérard Mathez, président : rappelle les candidats proposés pour les deux postes de scrutateurs : MM. Franco Villos et Cédric Berberat.

DECISION : à la majorité évidente, **MM. Franco Villos et Cédric Berberat** sont élus scrutateurs du Conseil général pour l'année 2015.

M. Gérard Mathez, président : remercie les scrutateurs provisoires et les invite à se rendre auprès de leur groupe. Il demande à MM. Curty et Blanchard de le rejoindre à la table présidentielle et les scrutateurs à la table sur sa gauche.

Il relève ensuite que Valbirse compte 3988 habitants réunis. Son Conseil général est ainsi élu et compte 11 femmes et 19 hommes, dont les âges vont de 25 ans à 68 ans. Il souhaite un joyeux anniversaire à Valentine Gerber qui fête en ce jour 25 ans.

En conclusion, il s'engage à présider cette assemblée en toute impartialité et remercie d'ores et déjà chacun pour sa collaboration.

5. Règlement concernant les commissions communales

M. Gérard Mathez, président : passe la parole à Thierry Lenweiter, rapporteur du Conseil communal

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : indique que le Secrétariat s'est inspiré également du modèle de règlement de Moutier tout en évitant de créer un trop grand nombre de commissions pour des raisons de coûts et de compétences.

Les commissions du Conseil général devraient être formées d'élus du Législatif de Valbirse. Il mentionne également le problème des représentations en fonction des résultats aux élections communales.

Pour cette raison, le Conseil communal propose une répartition différente, soit un représentant par groupe pour la commission scolaire et, pour la Commission de gestion, deux représentants par parti à l'exception de Pontenet qui aurait un seul représentant.

Les cahiers des charges seront soumis ultérieurement.

M. Gérard Mathez, président : demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas.

La lecture est du règlement est prise article par article.

M. Franco Villoz, Alternative: en préambule, propose de réduire de 9 à 7 les membres de la commission de gestion.

Article 1 :

M. Nicolas Curty, PLR : propose à l'article 1, alinéa 3, de faire un ajout: « les commissions sont exclusivement composées d'élus du Conseil général ou de citoyens éligibles de Valbirse, sous réserve de l'article 19 (participation de tiers) »

Cet amendement est accepté par 23 voix contre 5 ainsi qu'1 abstention.

M. Gérard Mathez, président : propose et cela n'est pas contesté que ce règlement soit, pour la première législature revu au niveau des représentations politiques. Ce mode de faire, sans ajout formel d'alinéa, obtient 26 voix.

DECISION : la parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Règlement concernant les commissions communales, avec un amendement voté, est accepté à l'unanimité.

La discussion reprend à propos de « l'annexe » du règlement à propos de la liste des commissions du Conseil général.

Commission scolaire :

M. Nicolas Curty, PLR, propose d'augmenter le nombre des membres de la Commission scolaire de 6 à 7.

Cet amendement est accepté par 27 voix contre 1 ainsi qu'1 abstention.

Commission de gestion :

M. Franco Villoz, Alternative : propose 7 membres en lieu et place des 9 envisagés pour la Commission de gestion.

M. Nicolas Curty, PLR : rejoint également M. Villos pour la proposition de 7 membres à cette Commission de gestion.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

6. Élection des membres de

a) Commission de gestion et de surveillance

M. Gérard Mathez, président, rappelle que les responsables de groupes avaient reçu une information qui proposait une répartition des partis, soit tous les groupes avaient 2 sièges et 1 pour Pontenet. Cela n'est plus d'actualité selon l'acceptation du dernier point de l'ordre du jour sur le règlement des commissions communales. Il en allait de même pour la commission scolaire qui devait avoir un représentant par parti.

Voici les propositions qui avaient été faites

PLR : MM. Marcel Dehlinger et Jean-Marc Zurcher

PS : M. Eric Charpié et Mme Sylvie Bexkens

Alternative : M. Thierry Lombard

PDB-UDC : M. Sébastien Blanchard et Mme Anissa Bartlomé

Liste libre : Mme Graber et M. Jacques-Henri Jufer

Il y a dès lors trop de membres proposés.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, propose de nommer un membre par parti en premier lieu.

M. Nicolas Curty, PLR, trouve l'idée intéressante mais demande une suspension de séance afin que les partis qui proposent deux candidats puissent se concerter.

Une suspension de séance de dix minutes est octroyée.

M. Gérard Mathez, président, rappelle qu'étant donné qu'on ne peut pas, pour la première législature, donner des sièges en fonction des représentations des forces politiques. Il est donc décidé de donner un représentant par parti, ce qui est accepté à l'unanimité et les deux derniers postes seront mis aux voix.

Voici les propositions retenues par chaque groupe (un siège par parti en premier lieu) :

PLR : M. Marcel Dehlinger

PS : M. Eric Charpié

Alternative : M. Thierry Lombard

UDC- PDB : Mme Anissa Bartlomé

Liste libre : M. Jacques Henri Jufer

DECISION : les 5 premiers membres proposés sont élus à main levée et à l'unanimité.

M. Gérard Mathez, président, deux sièges sont encore à repourvoir.

M. Serge Monnerat, PS, indique que son parti renonce à proposer un deuxième candidat mais se réserve pour la commission scolaire.

Proposition des partis pour les deux derniers sièges à repourvoir :

Liste libre : Mme Nadine Graber

Alternative : renonce à un deuxième candidat

PLR : M. Jean-Marc Zürcher

PDB-UDC : M. Sébastien Blanchard

La majorité absolue est de 15 voix

Premier tour : (1^{er} siège)

Mme Nadine Graber obtient 10 voix

M. Jean-Marc Zürcher obtient 13 voix

M. Sébastien Blanchard obtient 5 voix.

M. Blanchard est évincé pour le deuxième tour.

Deuxième tour : (1^{er} siège)

Mme Graber obtient 16 voix (est élue)

M. Zürcher obtient 12 voix

Deuxième siège :

M. Jean-Marc Zürcher seul à rester en liste et est nommé par 28 voix.

En finalité, la Commission de gestion et de vérification des comptes est composée de la manière suivante :

PLR : MM. Marcel Dehlinger et Jean-Marc Zürcher

PS : M. Eric Charpié

Alternative : M. Thierry Lombard

UDC- PDB : Mme Anissa Bartlomé

Liste libre : M. Jacques Henri Jufer et Mme Nadine Graber

b) Commission scolaire

M. Gérard Mathez, président, cite les candidats des groupes. Mme Séverine Barbagallo, représentante du Conseil communal est la septième membre de cette commission.

Alternative : Mme Marika Sester Gerber

PLR : Mme Christine Schindler

PDB-UDC : Mme Weibel Sandrine

Liste libre : M. Yann Minder

PS : M. José Diaz

DECISION : les 5 premiers membres proposés sont élus à main levée et à l'unanimité.

Proposition des partis pour le dernier siège à repourvoir :

Premier tour, 1 siège à repourvoir :

PS : Mme Elisabeth Carpio obtient 7 voix

Liste libre : M. Ken Romy obtient 11 voix

PDB-UDC : M. Anton Bartlomé obtient 9 voix

2 abstentions.

Personne n'obtient la majorité évidente.

Mme Carpio est écartée

Deuxième tour :

PDB-UDC : M. Anton Bartlomé obtient 15 voix et est élu

Liste libre : M. Ken Romy obtient 9 voix

3 abstentions

La Commission scolaire sera composée de la manière suivante :

Représentante du Conseil communal : Mme Séverine Barbagallo

Alternative : Mme Marika Sester Gerber

PLR : Mme Christine Schindler

PDB-UDC : Mme Sandrine Weibel et M. Anton Bartlomé

Liste libre : M. Yann Minder

PS : M. José Diaz

7. Budget 2015

M. Gérard Mathez, président : explique qu'il est nécessaire de prendre le temps pour étudier ce budget.

M. Paolo Annoni, maire : précise que ce budget a été élaboré très sérieusement dans un temps très court par M. Beuchat qu'il remercie.

L'étude de ce budget a été faite selon les comptes des 3 communes. Tous les chiffres ne peuvent pas être alignés en raison des manières de faire différentes des 3 communes.

Le bureau de fusion avait décidé de la quotité d'impôts à 2.0 (auparavant 2.16 pour Malleray, 2.22 pour Bévilard et 1.80 à Pontenet.

Le Maire confirme que la baisse de quotité représente fr. 500'000.- de moins dans le budget.

Un excédent de charges de fr. 64'790.- compte tenu du fonds de près de fr. 100'000.- de dissolution du règlement politique financière de Pontenet est prévu. Ce point figure à l'ordre du jour de ce soir. Ce budget a été établi avec prudence mais des problèmes urgents sont encore à résoudre.

Le Maire commente ensuite le budget 2015, comme cela est annoté dans les commentaires inscrits sur le document envoyé aux membres.

Il explique qu'une décision politique a été prise par le Conseil en nommant un courtier en assurance et une économie de fr. 19'000.- a pu être ainsi faite. D'autres dossiers devront encore être étudiés, comme la LPP par exemple.

Le président demande si l'entrée en matière est contestée ce qui n'est pas le cas.

M. Serge Monnerat, PS : comprend l'établissement de ce budget et sa prudence. Son groupe ne contestera pas ce budget malgré certains points qui paraissent irréalisables et attendront la fin du premier exercice pour se positionner.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : avec la création de Valbirse, la quotité fiscale communale a été réduite de 9.9% (-0.22) pour les citoyens de Bévillard, respectivement de 7.4% (-0.16) pour ceux de Malleray, contrairement aux citoyens de Pontenet qui voient leurs charges fiscales communales augmenter de 11.1% (0.20).

Dans les comptes consolidés 2013 des 3 communes, toutes choses étant égales par ailleurs, cela se serait traduit par une baisse de revenus fiscaux d'environ fr. 600'000.-. Les comptes consolidés 2013 présentent un excédent de revenus de fr. 271'000.-, alors que le budget 2015 affiche un excédent de charges de fr. 65'000.-, d'où une détérioration du résultat de fr. 336'000.- entre les comptes 2013 et le budget 2015. Cette détérioration étant inférieure à la baisse des revenus fiscaux de fr. 600'000.- déjà mentionnés, on constate que globalement les charges diminuent. C'est un budget restrictif qui nous est présenté par le Conseil communal. Selon ce budget, des économies seront réalisées dans toutes les tâches.

Les charges communales peuvent être classées en trois catégories :

- Charges liées : ce sont des charges que la commune ne peut pas influencer (par exemple notre participation à la compensation des charges cantonales) ;
- Charges compressibles : ce sont des charges que la commune doit payer, mais dont elle peut à certains moments influencer le prix ou la quantité (par exemple les charges de matériel dont la commune a besoin, ou les charges salariales lors de changement de personnel) ;
- Charges non obligatoires : ce sont des charges qui légalement ne sont pas nécessaires à l'accomplissement des tâches communales et dont la commune pourrait simplement supprimées (par exemple les subventions aux sociétés locales).

Selon cette classification, 60% des charges du budget 2015 sont des charges liées, 38% sont des charges compressibles et 2% sont des charges non obligatoires. On constate ainsi que la marge de manœuvre est relativement limitée. Le Conseil communal et le Conseil général ne peuvent agir que sur les charges compressibles et les charges non obligatoires.

D'un point de vue financier, un des buts de Valbirse devrait être le maintien de la quotité fiscale et d'adapter les charges compressibles et non obligatoires en conséquence. Néanmoins, si de nouvelles charges liées devaient être transférées du canton aux communes, le maintien ne serait certainement plus possible, mais cela aurait aussi été le cas si Bévillard, Malleray et Pontenet n'avaient pas fusionnées. Cela concernerait également les autres communes.

Les investissements devraient également pouvoir être réalisés sans devoir augmenter la quotité fiscale. Pour cela, il est nécessaire de fixer des priorités lors de l'établissement du plan des investissements.

En conclusion, le budget 2015 tel que présenté satisfait le groupe Liste libre et des questions de détails seront posées le moment venu.

M. Franco Villosz, Alternative : même si à Pontenet la taxation va augmenter, il demande au Conseil communal de respecter scrupuleusement ce budget par rapport à la fusion.

La discussion est close sur l'entrée en matière.

M. Nicolas Curty, PLR : revient au compte 212.362.01, école secondaire fr. 546'965.- figurent au budget total de l'école secondaire de Malleray. Il souhaite savoir comment sont réparties les charges entre les communes. Il demande qu'une réflexion soit menée sur les coûts élevés et sur ce qui est facturé dans le cadre du syndicat aux communes qui n'ont pas fusionné.

M. Charles-André Beuchat, caissier communal : répond que la répartition se fait selon les anciens règlements selon un préciput de 5 %. Selon lui, une réflexion devrait également avoir lieu à ce sujet.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : sans remettre en question le travail des membres d'Usinesonore, son groupe est d'avis que l'octroi d'une subvention de fr. 21'500.- n'est pas acceptable en regard des baisses de budget que doivent supporter les services communaux.

Pour cette raison, il propose de diminuer cette subvention à fr. 15'000.- et de la prélever sur le fonds de soutien aux projets culturels. En procédant de la sorte, l'octroi de cette subvention n'aura pas d'incidence sur les comptes 2015.

DECISION : cette proposition d'amendement est acceptée par 22 voix contre 4 et 3 abstentions.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : souhaite des informations sur la Maison de l'enfance SA qui a un capital-action de fr. 800'000.-: Valbirse détient 300 actions de fr. 1'000.- ? Qui sont les autres actionnaires ? Comment et sur quelle base sont calculés les loyers de fr.180'000.- par année ? Quel est le rendement de cette société anonyme ?

M. Roberto Bernasconi, Conseiller communal : répond qu'une SA avait été constituée avec une personne privée, Dynamic habitat ainsi que la Commune de Malleray qui sont rétribués à 3 %. La banque a demandé de faire un contrat de bail de fr. 180'000.- sur ce bâtiment. Ces montants seront visibles sur les comptes 2014.

M. Jufer est satisfait de cette réponse.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre : s'interroge sur une éventuelle augmentation du prix de l'eau en regard des produits figurants au compte no 700.435.01 d'un montant de fr. 800'000.- alors que les comptes consolidés 2013 font apparaître un montant de fr. 710'000.-.

M. Charles-André Beuchat, caissier communal : a repris les chiffres malgré que le prix de l'eau doit encore être discuté. Cela n'a pas encore été fait dans le cadre du Conseil communal.

M. Jufer est satisfait de cette réponse.

M. Nicolas Curty, PLR : souhaite connaître le niveau des dettes de la commune ?

M. Charles-André Beuchat, caissier communal : est inquiet à ce propos car il y a 20 millions de dettes et si les taux devaient augmenter, cela pourrait être problématique. Cela représente entre fr. 450'000.- et fr. 480'000.- de remboursements annuels d'intérêts. Il se fait également du souci pour le bilan.

DECISION : la parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le budget 2015, avec un amendement voté, est accepté à l'unanimité, avec un excédent de charges de fr. 43'790.-.

8. Abrogation du règlement du financement spécial destiné à la politique foncière et immobilière (Pontenet)

M. Gérard Mathez, président : passe la parole à M. André Rothenbühler pour ce point de l'ordre du jour.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : indique qu'en regroupant les comptes des anciennes communes, il s'est avéré qu'un montant de près de fr. 100'000.- était à l'actif de Pontenet pour ce financement spécial destiné à la politique foncière immobilière. Ce montant provenait d'une vente d'une parcelle en 2008. Cette somme n'étant pas utilisée, il était plus judicieux d'abroger ce règlement et ainsi d'améliorer le budget 2015 de Valbirse.

Un tel fonds devra être créé à l'avenir pour la nouvelle commune fusionnée.

La discussion n'est pas demandée.

DECISION : la parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. L'abrogation du règlement du financement spécial destiné à la politique foncière et immobilière (Pontenet) est acceptée à l'unanimité.

9. Questions orales

M. Gérard Mathez, président : rappelle l'habitude et la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales (de 5 minutes chacune). Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Cette possibilité n'est pas demandée ni utilisée.

10. Divers

M. Gérard Mathez, président : donne une précision en indiquant que les comptes des 3 anciennes commune de Bévillard, Malleray et Pontenet seront approuvées dans le courant de cet été par le Conseil général.

Le Conseil communal va demander des offres pour un futur organe de vérification des comptes de la Commune de Valbirse.

La parole n'étant pas demandée, le Président informe qu'un apéritif sera servi à l'issue de la séance et clôt la séance en remerciant les membres de leur présence.

Aucune intervention n'a été déposée durant la présente séance.

La séance est levée à 21h45

Prochaine séance 27 avril 2015.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président Le Secrétaire La Secrétaire PV

Gérard Mathez Lenweiter Thierry Aeberhard Sandra